MÉTROPOLE DE LYON

DIRECTION DE LA POPULATION
POP_A_210429

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet : Célébration d'un mariage par un conseiller municipal le 28 octobre 2023

La Maire de Vaulx-en-Velin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2211-18 et I 2122-32;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la célébration de mariages le 28 octobre 2023 à 11h00 et qu'à cette date et heure, le Maire et les Adjoints seront absents,

ARRÊTE

Article 1er : Madame Charazède GAHROURI, Conseillère Municipale, est autorisée exceptionnellement à célébrer un mariage le 28 octobre 2023 à 11h00.

Article 2 : Le présent arrêté est rendu exécutoire par transmission en Préfecture et dès l'accomplissement des mesures de publicité.
Il est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de l'accomplissement des mesures de publicité.

Article 5 : La Directrice Générale des services de la mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera transmise à Monsieur Le Préfet du Rhône, Préfet de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Fait à Vaulx-en-Velin, le 23 octobre 2023

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

La Maire,

Hélène GEOFFROY

Toute correspondance doit être adressée à
Madame la Maire
Hôtel de Ville - Place de la Nation
CS 40002 - 69518 Vaulx-en-Velin Cedex
Tel : 04 72 04 80 80 - www.vaulx-en-velin.net